

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **6 mars 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2023-03-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2023

4 - FINANCES

4.1 - Adoption des dépenses du mois de février 2023

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Résolution pour la transmission des dossiers à la MRC de Bellechasse pour la vente des immeubles pour les taxes impayées

5.2 - Adoption du règlement 04-2023 modifiant le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 04-2015

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Lègue du site de la Maison mère, offre financière

6.2 - Déplacement de la fibre optique sur le site de la Maison mère

6.3 - Entente du Fonds canadien de revitalisation des communautés

6.4 - Protocole d'entente PRIMADA, signature

6.5 - Pavillon 9 et 10, puits artésien

6.6 - Lot 3 931 147, usage résidentiel

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Embauche de deux journaliers opérateurs à temps plein, au service des travaux publics

7.2 - Remplacement du ponceau P-00955

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - Demande de contribution des Condors de Chaudière-Appalaches

9.5 - Souper bénéfice de Saint-Lazare 2023

9.6 - Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM », aide financière et adhésion 2023

9.7 - École secondaire Saint-Damien, finissants

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-03-02 3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2023-03-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de février 2023

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 1 003 783.67 \$ et des salaires de 133 906.95 \$ en date du 6 mars 2023 pour les dépenses de février 2023.

5 - ADMINISTRATION

2023-03-04 5.1 - Résolution pour la transmission des dossiers à la MRC de Bellechasse pour la vente des immeubles pour les taxes impayées

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le greffier-trésorier, M. Vincent Drouin, à transmettre à la MRC de Bellechasse les dossiers (numéros matricules) suivants pour entreprendre les procédures de vente pour taxes impayées, soient :

9264-19-5868-0-000-0000	9265-30-1290-0-000-0000	9265-27-4818-0-000-0010
-------------------------	-------------------------	-------------------------

9265-13-6798-0-000-0001	9265-14-7515-0-000-0002	9265-14-6350-0-000-0003
9265-14-7884-0-000-0004	9265-24-1139-0-000-0005	9265-25-2880-0-000-0007
9265-25-8363-0-000-0013	9265-26-4411-0-000-0008	9265-26-9165-0-000-0011
9265-26-9300-0-000-0014	9264-28-1317-0-000-0000	9165-91-3817-0-000-0000
9265-24-9357-0-000-0000	9265-36-1291-0-000-0012	

Que le conseil autorise le greffier-trésorier à pourvoir enchérir, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, lors de la vente pour taxes qui aura lieu à la MRC de Bellechasse en juin 2023.

2023-03-05 5.2 - Adoption du règlement 04-2023 modifiant le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 04-2015

CONSIDÉRANT la demande de la Sûreté du Québec du poste de Saint-Gervais concernant la problématique de consommation d'alcool et de drogues dans les endroits publics;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à améliorer l'application de la réglementation provinciale sur l'interdiction de consommer de l'alcool et des drogues dans les endroits publics de la municipalité :

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que nous devons améliorer la réglementation provinciale sur l'interdiction de consommer de l'alcool et des drogues dans les endroits publics dans notre municipalité:

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Annick Patoine lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 04-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2023-03-06 6.1 - Lègue du site de la Maison mère, offre financière

ATTENDU les discussions que la Municipalité a eues avec la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours relativement aux différents enjeux financiers liés, d'une part, aux immeubles qui ont déjà faits l'objet d'actes de donation en faveur de la Municipalité (actes inscrits au Registre foncier sous les numéros 26 341 031 (27 mai 2021) et 26 522 186 (19 juillet 2021)) de même que, d'autre part, à l'acquisition éventuelle, par la Municipalité, en copropriété, d'une partie des lots 6 388 102, 6 414 565 et 6 414 568 (incluant une partie des bâtiments dessus construits);

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont arrivées à une entente de principe laquelle définit les grandes lignes de ces enjeux financiers, étant entendu que ces éléments devront faire l'objet d'une entente formelle entre les parties et, éventuellement, d'une nouvelle résolution du conseil aux fins d'en approuver les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QU'une partie des engagements financiers est d'ailleurs en lien avec un acte de donation à intervenir entre la Congrégation et la Municipalité relativement à une partie des lots 6 388 102, 6 414 565 et 6 414 568 (et une partie des bâtiments dessus construits) et que les paramètres liés à cette entente sont actuellement en cours de discussion;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la Municipalité que les démarches relativement à la conclusion d'une entente formelle, selon les paramètres

déjà convenus entre les parties et qui sont énoncés dans un courriel échangé entre les parties le 14 février 2023 soient poursuivies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte, en principe, les engagements financiers et les grandes lignes des conditions prévues dans le courriel du 14 février 2023 (10h38);

QUE le conseil fait part à la Congrégation de son intention que soient enchâssés ces différents enjeux dans une ou des ententes formelles à intervenir entre les parties;

QUE les avocats de l'étude Tremblay Bois soient mandatés pour convenir des termes d'une telle entente avec ceux de la Congrégation, selon les principes résumés dans ledit courriel et que soit par la suite soumis à nouveau au conseil, pour approbation, cette entente.

2023-03-07 6.2 - Déplacement de la fibre optique sur le site de la Maison mère

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera bientôt propriétaire de la Maison mère sur le site de la Congrégation des Soeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit desservir le service internet aux locataires de ses espaces à la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire la fibre optique doit être amenée à la Maison mère pour répondre aux besoins de ses locataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Telus » pour le déploiement de la fibre optique sur le site de la Maison mère au montant de 10 404.30 \$ excluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

2023-03-08 6.3 - Entente du Fonds canadien de revitalisation des communautés

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière pour le développement de la phase 1 du Parc des Sœurs dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec, et ce, pour des travaux devant être achevés au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a formulé à l'Agence une demande de report de la date limite de fin de projet financé pour lui permettre de finaliser certains travaux et en réclamer les coûts;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente modificatrice entre l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec et un organisme municipal est un acte visé par la Loi sur le Conseil exécutif et qu'une résolution du conseil municipal est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland conclue avec l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec, une entente modificatrice relativement à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés.

QUE le directeur général, M. Vincent Drouin, soit autorisé à signer une nouvelle entente.

2023-03-09 6.4 - Protocole d'entente PRIMADA, signature

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière à la municipalité de 100 000 \$ pour la rénovation du kiosque du Parc des Sœurs dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif à l'octroi de cette aide financière doit être signée par les représentants de la municipalité et du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Sébastien Bourget, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi de cette aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA).

2023-03-10 6.5 - Pavillon 9 et 10, puits artésien

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a interrompu le service d'eau potable dans le secteur des Pavillons depuis le mois de janvier 2022 étant donné le mauvais état du réseau d'aqueduc privé;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire du Pavillon 9 et 10 désire obtenir de l'eau potable pour réaliser le développement de sa nouvelle acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux d'installation d'un puits artésien pour desservir en eau potable le Pavillon 9 et 10;

QUE cette autorisation soit valide que si le nouveau propriétaire obtient un document officiel du syndicat de copropriété du secteur des Pavillons concernant le forage d'un puits d'eau potable pour chacune des propriétés lors du dépôt de la demande de permis à la MRC de Bellechasse.

2023-03-11 6.6 - Lot 3 931 147, usage résidentiel

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 931 147 est situé en partie en zone protégée par la LPTAA et dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire doit passer par la zone protégée par la LPTAA pour se rendre à sa future résidence qui sera située dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser l'usage résidentiel sur un secteur protégé par la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'usage résidentiel sur le lot 3 931 147;

QUE le nouveau propriétaire ait son propre puits et sa propre installation septique et ne sera pas desservi par les services municipaux.

7 - SERVICE PUBLIC

2023-03-12 7.1 - Embauche de deux journaliers opérateurs à temps plein, au service des travaux publics

CONSIDÉRANT la démission de M. Gilles Bilodeau et M. David Lamontagne comme employés municipaux au début du mois de février dernier;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parue dans notre page « Facebook » et que la municipalité a reçu un total de cinq (5) candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par le directeur général, M. Vincent Drouin, et le directeur des travaux publics, M. Sylvain Labonté, qui recommandent au conseil municipal l'embauche de deux (2) journaliers opérateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'engagement de M. Jean-Philippe Aubin et M. Sébastien Brochu comme journaliers opérateurs à temps plein, au service des travaux publics.

7.2 - Remplacement du ponceau P-00955

Le ministère des Transports va procéder au remplacement du ponceau P-00955 en 2024 ou 2025. Celui-ci est situé sous la route 279 à la hauteur de M. Gaby Roy. Une voie de contournement sera à prévoir lors des travaux, celle qui est privilégiée pour l'instant est un détour par la rue Commerciale et la rue Saint-Albert.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

Les travaux pour la réfection du kiosque vont commencer dès le printemps prochain. Les plans et devis pour les jeux d'eau et le bâtiment de services avancent comme prévu. Il en va de même pour la demande du certificat d'autorisation pour le développement de la phase 2. Le 8 avril prochain, le Parc des Soeurs sera l'hôte de la première Fête Carreauté organisée par le Comité Coeur villageois.

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

Le dossier pour faire reconnaître les usages des bâtiments du Lac Vert a été déposé à la CPTAQ. Le conseil d'administration travaille avec à la firme « Les Prétentieux » pour l'image de marque et le site internet du Domaine. Celui-ci travaille également avec le Groupement forestier pour l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement de l'ensemble de la forêt du site. Pour terminer, ce Comité se questionne sérieusement sur l'exploitation de l'érablière étant donné la hausse des coûts à investir.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

La signature de l'entente sera probablement repoussée de quelques mois. Après celle-ci, nous pourrions procéder à mise en place de la copropriété avec nos partenaires pour la gestion du site de la Maison mère. Concernant l'aménagement des cuisines pour les travailleurs étrangers, l'échéancier du 1er mai est respecté jusqu'à maintenant.

2023-03-13 9.4 - Demande de contribution des Condors de Chaudière-Appalaches

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ au Condors de Chaudière-Appalaches pour la jeune athlète locale de Bellechasse, Mme Rosalie Ouellet.

2023-03-14 9.5 - Souper bénéfice de Saint-Lazare 2023

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour le souper bénéfice de Saint-Lazare au montant de 120 \$.

2023-03-15 9.6 - Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM », aide financière et adhésion 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 60 \$ à Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM » et autorise le renouvellement de notre adhésion 2023.

2023-03-16 9.7 - École secondaire Saint-Damien, finissants

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ au Comité des finissants 2023 de l'École secondaire de Saint-Damien.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Projet Signature de la MRC.

Accumulation de neige boulevard Père-Brousseau.

Dossier d'assurance du 25 décembre 2022 au Domaine du Lac Vert.

Avenir de la boulangerie sur le site de la Maison mère.

2023-03-17 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20h35.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je, soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier